

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 27 JUIN 2019 – 18h30 – SOURDON

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, BLIN, FLAMANT, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), WU, HALL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT

Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DESFORGES (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, BINET, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, REMY, LOGEART, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant M. DALRUE), DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI, MAROTTE, CLEMENT

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BARRE de Mme MARSEILLE, Mme BLIN de M. DURAND, M. PELTIEZ de Mme PREVOST, M. DUTILLEUX de M. POTTIER, M. LAMOTTE de M. GAUMONT, Mme LEFEBVRE de Mme ROUX, M. PALLIER de M. LECONTE, M. HENNEBERT de M. JUBERT, M. DOVERGNE de M. VERMEIL, Mme HALL de Mme COLETTE, M. LOGEART de M. PICARD

● Absents non excusés :

Mme ATTAGNANT et M. BIECKENS

M. SURHOMME propose de commencer cette réunion par une minute de silence en l'hommage de M. BOULANGER Pierre, qui nous a quitté le 27 mai dernier.

M. SURHOMME Alain, Vice Président Administration générale et Premier Vice Président, accueille les conseillers communautaires et leur souhaite la bienvenue.

M. SZYROCKI, Maire de Sourdon souhaite également la bienvenue aux élus. Il espère que les élections se passeront dans le calme. Il annonce qu'un pot de l'amitié aura lieu une fois l'ordre du jour épuisé.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut débiter.

Mme WU Isabelle Conseillère communautaire de Le Quesnel, tiendra le secrétariat de séance.

M. SURHOMME annonce que les élus communautaires sont installés dans leur fonction.

Il explique que suite aux interrogations des élus, le conseil communautaire aura recours au vote électronique. Il lit la réponse des services de l'Etat : « la CCALN ayant modifié son règlement intérieur en 2018 pour faire du vote électronique le mode de votation ordinaire de la communauté de communes, celui-ci s'impose à elle. Il n'y a donc pas lieu de délibérer à nouveau sur ce point.

Le vote électronique ne requière pas par définition la présence d'assesseurs. Comme de tradition, le doyen d'âge est chargé d'ouvrir la séance, jusqu'à l'élection du président. »

Lors des opérations de vote, le cache du rétro projecteur sera posé afin de ne pas influencer le vote en cours. Le résultat sera dévoilé une fois que les votants auront tous voté.

POINT 1 : ELECTION DU PRESIDENT

Etant le membre de l'assemblée le plus âgé parmi les membres présents du Conseil Communautaire, M. BERTRAND Jacques (Elu de La Neuville Sire Bernard), a pris la présidence de l'assemblée et a procédé à l'appel des conseillers communautaires.

Sur 67 élus communautaires convoqués, 13 étaient absents ; 11 pouvoirs ont été donnés à d'autres élus présents ce soir. Le nombre de votants est de 65.

Il est procédé à l'élection du Président, M. BERTRAND Jacques appelle les candidats à se présenter.

Se sont déclarés candidats :

- M. DOVERGNE Alain : Maire de la commune de Démuin
- M. AMARA Youssef : Elu de la commune d'Ailly sur Noye

Chaque candidat est invité à venir déclarer quelques mots (10 minutes maximum) :

M. DOVERGNE explique que sa candidature relève avant tout d'une volonté collective et consensuelle, dans ces circonstances particulières qui entourent le décès de M. BOULANGER. Il souhaite définir les actions à venir et préparer le terrain pour les prochains élus en 2020. Un audit sera proposé aux élus en bureau puis en conseil communautaire.

Il ajoute qu'il est important de régler les divers problèmes existants encore à ce jour et de le faire tous ensemble. Il tient également à rappeler que ce travail est nécessaire afin de réaliser un bilan du mandat passé et de laisser une image positive de la Communauté de communes autre que celle présentée dans la presse.

M. AMARA souhaite dans un premier temps rendre hommage à M. BOULANGER. Il avoue que sa candidature fait office « d'outsider » dans ces élections. Il tient notamment à mentionner le manque de visibilité de la CCALN dans les communes. Il rappelle que la CRC a été saisie sur les finances de la CCALN. Il faut veiller à conduire des projets relevant davantage de l'investissement. Il propose de rationaliser le parc immobilier de la CCALN qui est très éparse et varié. Il rappelle qu'il est nécessaire d'apaiser les choses, la CCALN devant prendre un nouveau virage pour la CCALN.

Il formule quelques propositions :

- régler le problème lié au social et au CPOM avec la perte chaque année de 150 000€ et optimiser la gestion du service.
- renégocier les taux des emprunts et s'orienter vers une politique d'optimisation

Il déclare être tourné vers la communication. Il regrette l'éviction des lanceurs d'alerte, comme l'a été la commune d'Ailly sur Noye au temps de la CCVN. M. AMARA souhaite redonner à la CCALN un nouveau cap et de nouvelles perspectives.

Les élus procèdent à un test des boîtiers électroniques. Ce dernier est concluant.

Sur un total de 65 élus :

- **65 votants**
- **8 votes pour M. AMARA**
- **56 votes pour M. DOVERGNE**
- **1 abstention**

M. DOVERGNE Alain est élu Président de la Communauté de communes Avre Luce Noye.

M. DOVERGNE adresse une pensée pour M. BOULANGER. Il tient à remercier M. SURHOMME pour l'intérim assuré. Il énonce une citation de Mandela « *je ne perds jamais, soit je gagne, soit j'apprends* ». Il admet le courage de M. AMARA pour avoir présenté sa candidature et faire vivre la démocratie. Il salue son travail réalisé en tant que Vice Président Tourisme.

Il annonce vouloir axer les quelques mois à venir sur deux points :

- un thème externe : la perception de la CCALN en dehors
- un thème interne : M. DOVERGNE souhaite s'investir pleinement au sein de la CCALN, en conséquence il ne prendra que très peu de délégation.

Il souhaite mettre l'accent sur le rôle de l' élu qui représentera la CCALN au Pôle métropolitain. Il souligne l'importance de la présence d'un élu au sein de cette instance et de la défense des intérêts de la CCALN.

Il affirme que les débats auront lieu en commissions, en bureau puis en conseil communautaire, une fois la décision délibérée, il souhaite que la décision soit respectée par tous.

Il remercie également le personnel pour le travail accompli et rappelle le devoir de loyauté des agents envers la CCALN, et non envers les personnes physiques.

Mme MARCEL souhaite prendre la parole. Elle indique son souhait personnel et propre de ne pas reprendre la compétence urbanisme et de s'orienter vers la compétence développement économique, laissée à l'abandon depuis plusieurs années. Elle regrette la politique « eau de vaisselle » résultant des conflits à propos du PLUI.

Elle constate que l'enquête de la Chambre régionale des comptes est l'œuvre des 12 maires du Val de Noye. Cette saisine empêchera tout projet, et de ce fait réduira l'action des élus à la gestion quotidienne.

Mme MARCEL rappelle l'engagement et le soutien qu'avaient apporté les élus d'Ailly sur Noye à M. BOULANGER. Elle conclut que ce soutien était lié à la personne de M. BOULANGER, de ce fait les élus d'Ailly sur Noye reprennent leur liberté. En conséquence, ils ne souhaitent plus faire parti du bureau communautaire.

Elle rappelle le rôle de lanceur d'alerte des élus d'Ailly sur les délibérations fantôme, et le déficit de 2 millions d'euros.

Les ressources actuelles de la CCALN peuvent suffire pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues, souhaitant également le meilleur pour les mois restants.

M. BEAUMONT, Maire de Flers Sur Noye souhaite avoir un droit de réponse à cette déclaration, et n'admet pas les propos tenus.

M. DOVERGNE souhaite passer outre cette opposition et revient sur le sujet des élections.

POINT 2 : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. DOVERGNE explique que, considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L 5211-10 du CGCT, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze,

Il propose de passer de 13 à 9 Vice Présidents, et de 17 à 14 membres du bureau. Il détaille les raisons de ce choix :

- suppression de la Vice présidence Aménagement de l'espace et cadre de vie, l'essentiel des missions a été menée à bien, les travaux restant et groupes de travail continueront.
- suppression de la Vice présidence Développement économique, pour l'allier à l'administration générale
- suppression de la Vice présidence Tourisme, M. AMARA avait affirmé que les missions et les objectifs avaient été atteints lors d'une précédente assemblée.
- la compétence NTIC et communication ont été regroupées dans un seul bloc

Il affirme qu'un travail en comité plus réduit gagnera en efficacité et de ce fait générera des économies pour la CCALN.

M. AMARA souhaite intervenir afin de remettre sa démission de Président de l'Office de tourisme.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 64, Abstention : 1 : M. FRANCELE), le Conseil Communautaire décide :

- De fixer le nombre de vice-présidents à 9 et celui des autres membres du bureau communautaire à 14.

POINT 3 : ELECTION DES VICE PRESIDENTS ET MEMBRES DU BUREAU

M. DOVERGNE, Président de la CCALN, rappelle qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents et les autres membres du Bureau communautaire doivent être élus successivement au scrutin secret uninominal à trois tours, comme pour le Président : majorité absolue des suffrages exprimés lors des deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents et des autres membres du Bureau, que

LES 9 VICE-PRESIDENTS

- Monsieur Alain SURHOMME est élu 1^{er} Vice-Président : Administration générale et Développement économique (1 candidat : M. Surhomme : Pour : 39 Absentions : 15 Refus de vote : 11)
- Monsieur Dominique LAMOTTE est élu 2^{ème} Vice-Président : Finances (1 candidat : M. Lamotte : Pour : 47 Absentions : 9 Refus de vote : 9)
- Madame Marie-Christine MAILLART est élue 3^{ème} Vice-Président : Urbanisme (1 candidat : Mme MAILLART : Pour : 48 Absentions : 9 Refus de vote : 8)
- Monsieur Yves COTTARD est élu 4^{ème} Vice-Président : Environnement (1 candidat : M. Cottard: Pour : 53 Absentions : 6 Refus de vote : 6)
- Monsieur Philippe MAROTTE est élu 5^{ème} Vice-Président : Action Sociale (1 candidat : M. Marotte : Pour : 52 Absentions : 9 Refus de vote : 4)
- Madame Marie-Gabrielle HALL est élue 6^{ème} Vice-Président : Culture Enfance Loisirs Education Tourisme Aire d'Accueil des gens du voyage (1 candidat : Mme HALL: Pour : 45 Absentions : 12 Refus de vote : 8)

- Monsieur Patrick JUBERT est élu 7^{ème} Vice-Président : Patrimoine Travaux (1 candidat : M. Jubert: Pour : 39 Absentions : 16 Refus de vote : 10)
- Monsieur Bernard DAIGNY est élu 8^{ème} Vice-Président : Voirie (1 candidat : M. Daigny: Pour : 43 Absentions : 13 Refus de vote : 9)
- Monsieur Didier REMY est élu 9^{ème} Vice-Président : Communication NTIC (1 candidat : M. Rémy : Pour : 36 Absentions : 21 Refus de vote : 8)

LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRES

- Monsieur Gilbert BERTRAND est élu 1^{er} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Bertrand G.: Pour : 56 Absentions : 6 Refus de vote : 3)
- Monsieur Olivier DUTILLEUX est élu 2^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Dutilleux. : Pour : 49 Absentions : 8 Refus de vote : 8)
- Monsieur Gilles PELTIEZ est élu 3^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Peltiez. : Pour : 48 Absentions : 13 Refus de vote : 4)
- Monsieur Hubert CAPPELLE est élu 4^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Capelle. : Pour : 50 Absentions : 9 Refus de vote : 6)
- Monsieur Francis MOURIER est élu 5^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. MOURIER. : Pour : 53 Absentions : 8 Refus de vote : 4)
- Monsieur Jean-Maurice LEROY est élu 6^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Leroy. : Pour : 48 Absentions : 15 Refus de vote : 2)
- Madame Anne-Marie PREVOST est élue 7^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : Mme Prévost : Pour : 46 Absentions : 14 Refus de vote : 5)
- Monsieur Frédéric BINET est élu 8^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Binet. : Pour : 40 Absentions : 16 Refus de vote : 9)
- Monsieur Michel VANDEVELDE est élu 9^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Vandeveld: Pour : 50 Absentions : 12 Refus de vote : 3)
- Monsieur Hervé FRANCOIS est élu 10^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. François. : Pour : 52 Absentions : 8 Refus de vote : 5)
- Monsieur Germain MONTAIGNE est élu 11^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Montaigne: Pour : 46 Absentions :16 Refus de vote : 3)
- Madame Isabelle WU est élue 12^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : Mme WU: Pour : 52 Absentions :6 Refus de vote : 7)
- Monsieur Jacques HENNEBERT est élu 13^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : M. Hennebert: Pour : 41 Absentions :13 Refus de vote : 11)
- Madame Françoise ROUX est élue 14^{ème} Autre membre du Bureau (1 candidat : Mme ROUX: Pour : 41 Absentions : 13 Refus de vote : 11)

Le Conseil communautaire

Après le bon déroulement des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin détaillés ci-dessus et dans le procès-verbal annexé,

- Proclame les conseillers communautaires suivants élus :

- Monsieur Alain SURHOMME : 1er Vice-Président : Administration générale et Développement économique
- Monsieur Dominique LAMOTTE : 2ème Vice-Président : Finances
- Madame Marie-Christine MAILLART : 3ème Vice-Président : Urbanisme
- Monsieur Yves COTTARD : 4ème Vice-Président : Environnement
- Monsieur Philippe MAROTTE : 5ème Vice-Président : Action Sociale
- Madame Marie-Gabrielle HALL : 6^{ème} Vice-Président : Culture Enfance Loisirs Education Tourisme Aire d'Accueil des gens du voyage
- Monsieur Patrick JUBERT : 7ème Vice-Président : Patrimoine Travaux
- Monsieur Bernard DAIGNY : 8ème Vice-Président : Voirie
- Monsieur Didier REMY : 9^{ème} Vice-Président : Communication NTIC
- Monsieur Gilbert BERTRAND : 1^{er} Autre membre du Bureau

- Monsieur Olivier DUTILLEUX : 2^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Gilles PELTIEZ : 3^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Hubert CAPPELLE : 4^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Francis MOURIER : 5^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Jean-Maurice LEROY : 6^{ième} Autre membre du Bureau
- Madame Anne-Marie PREVOST : 7^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Frédéric BINET : 8^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Michel VANDEVELDE : 9^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Hervé FRANCOIS : 10^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Germain MONTAIGNE : 11^{ième} Autre membre du Bureau
- Madame Isabelle WU : 12^{ième} Autre membre du Bureau
- Monsieur Jacques HENNEBERT : 13^{ième} Autre membre du Bureau
- Madame Françoise ROUX : 14^{ième} Autre membre du Bureau

- Installe lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-présidents et autres membres du Bureau communautaire dans l'ordre du tableau tel que susvisé,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

M. DOVERGNE, annonce que le prochain bureau se tiendra lundi 1^{er} juillet à 18h30 à Moreuil.

POINT 4 : DELEGATIONS DE POUVOIR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE VERS LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ET VERS LE PRESIDENT DE LA CCALN

Considérant que le Président, les Vice-présidents (ayant reçu délégation) peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'**exception** :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville

Sur proposition du Président,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 60, Contre : 1, Abstentions : 3, Refus de vote : 1)
le Conseil communautaire :

Charge le Bureau communautaire, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :

- Réalisation et renégociation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget,
- Réalisation de lignes de crédit de trésorerie auprès des établissements financiers
- Conventions d'assistance avec le Conseil départemental de la Somme portant sur le plan de viabilité hivernale (salage et déneigement)
- Autorisation de mandat spécial de déplacement (L5211-14 du CGCT) accordé au Président et aux vice-présidents et aux délégués auxquels sont confiés une mission spéciale,
- Toutes décisions concernant la préparation, la passation et l'exécution de toutes les conventions et contrats, dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la CCALN relèvent de la procédure adaptée, conformément aux règles de la commande publique. Et toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- d'intenter au nom de l'intercommunalité les actions en justice y compris la constitution de partie civile tant en demande qu'en défense en toutes matières et devant toutes les juridictions administratives, judiciaires ou pénales quel qu'en soit le degré, tout référé, devant tout juge ; référé conservatoire, référé instruction, référé suspension, référé

expertise, de diligenter tout acte de procédure qui s'avèrerait nécessaire devant quelque juridiction que ce soit, d'autoriser à représenter la CCALN chaque fois que les intérêts de celle-ci le justifieront,

- De prendre toute décision concernant le recrutement et la rémunération d'agents non titulaires intervenant dans le cadre de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et dans le cadre des crédits votés au budget,
- D'allouer des gratifications aux stagiaires dans la limite prévue par les textes

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour 60, Contre : 1, Abstentions : 3, Refus de vote : 1)
le Conseil communautaire :

- Charge le **Président**, jusqu'à la fin de son mandat, par délégation, d'effectuer l'ensemble des opérations suivantes :
 - o préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics (de travaux, de fournitures et services) dispensés de publicité et de mise en concurrence préalables, conformément aux règles de la commande publique dont le montant est inférieur ou égal à 25 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - o de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres,
- Prévoit qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par le 1^{er} vice-président,
- Prévoit que ces attributions déléguées au Président pourront faire l'objet d'une subdélégation aux Vice-Présidents

Pour ces décisions en matière de délégation de pouvoir :

- De prendre acte que, conformément à l'article L.5211-11 du CGCT, le Président rendra compte des travaux du Bureau communautaire et des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du Conseil communautaire
- De prendre acte que, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires

POINT 5 : REPRESENTATIONS DU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE REMPLACE AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

M. DOVERGNE rappelle que suite au remplacement définitif d'un conseiller communautaire qui représentait la communauté de communes au sein d'un organisme extérieur, le conseil communautaire est amené à désigner un nouveau représentant. M. BOULANGER avait été désigné représentant de la CCALN au sein de plusieurs organismes extérieurs (SMITOM, Conseil d'administration d'Alméo, ADUGA, Conseil syndical du Pôle métropolitain du Grand Amiénois).

Suite à l'appel des candidatures successives et aux opérations de vote à bulletins secrets,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat : M. Capelle : Pour 55, Absentions : 7, Refus de vote : 3)
Le Conseil communautaire

- Elit Monsieur Hubert CAPELLE, en tant que délégué titulaire représentant de la CCALN au SMITOM du Santerre

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat : M. Dovergne : Pour 56, Absentions : 5, Refus de vote : 4)
Le Conseil communautaire

- Elit Monsieur Alain DOVERGNE, en tant que délégué suppléant, représentant de la CCALN au SMITOM du Santerre

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat : M. Dovergne : Pour 59, Absentions : 3, Refus de vote : 3)
Le Conseil communautaire

- Elit Monsieur Alain DOVERGNE, en tant que membre du Conseil d'Administration de la régie de gestion d'ALMEO, représentant la CCALN

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat M. Mourier : Pour 53 Absentions : 5, Refus de vote : 7)
Le Conseil communautaire

- Elit Monsieur Francis MOURIER, en tant que représentant la CCALN à l'ADUGA

Après en avoir délibéré à l'unanimité (1 candidat Mme WU : Pour 56 Absentions : 3, Refus de vote : 6)

Le Conseil communautaire

- Elit Madame Isabelle WU, en tant que représentant la CCALN au Conseil syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT 6 : QUESTIONS DIVERSES

M. BEAUMONT, Maire de Flers sur Noye, souhaite poser une question :

« M. Le Président, vous avez été élus ce soir et sous toutes réserves, vous vous êtes engagés à solliciter en votre qualité de Président à effectuer un audit financier de notre communauté de communes. Il vous appartient donc de saisir un organisme compétent, reconnu de tous et gratuit de fait. Nous avons appris que la Chambre régionale des comptes enquêtait sur un élément financier de notre budget.

M. Le Président, pouvez vous solliciter cette même CRC pour qu'elle puisse effectuer un audit financier complet de notre CCALN et devra prendre en compte l'ensemble des errements de gestion quels que soient leur nature et leur conséquence. L'objectif recherché est retour au bon ordre budgétaire avant les prochaines élections municipales.»

M. DOVERGNE affirme qu'un audit financier sera proposé aux élus. Le bureau sera sollicité sur ce point puis validé par le conseil communautaire. Il assure vouloir être le plus transparent possible. Les aspects financiers de cet audit seront présentés et inscrits au budget.

CLOTURE DE SEANCE A 20H30

La secrétaire de séance,

Mme WU Isabelle

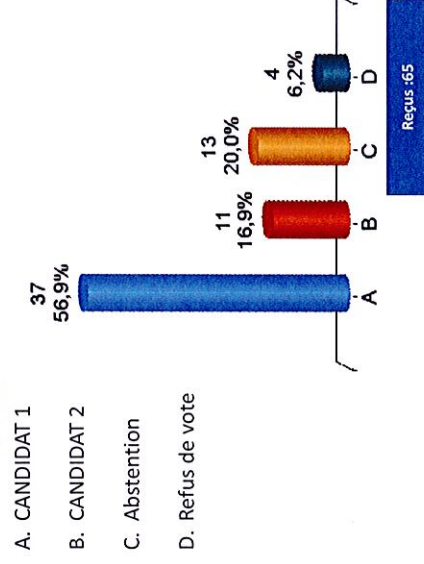


Conseil Communautaire du 27 juin 2019 18h30 Sourdon

ACCUEIL DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

VERIFICATION DU QUORUM DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

TEST DU BOITIER ELECTRONIQUE



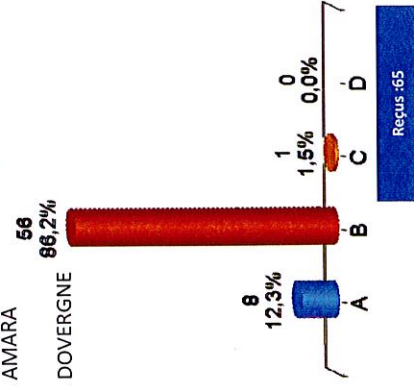
POINT 1 : ELECTION DU PRESIDENT (2 candidats) 1^{ER} TOUR

A. Candidat 1 : M. AMARA

B. Candidat 2 : M. DOVERGNE

C. Abstention

D. Refus de vote



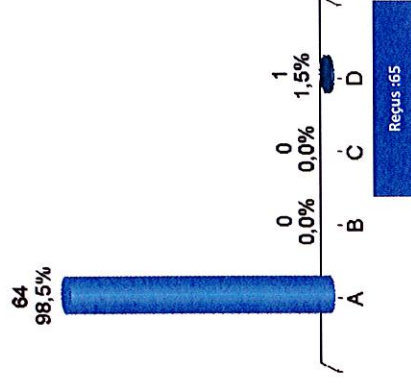
POINT 2 : Détermination du nombre de Vice Présidents et des autres membres du bureau

A. Pour

B. Contre

C. Abstention

D. Refus de vote

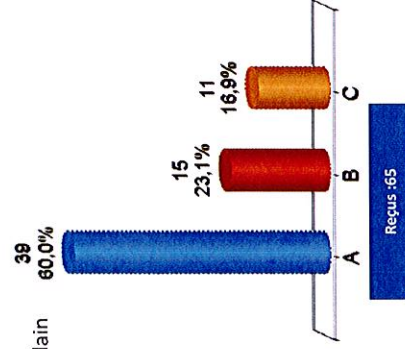


POINT 3 : Election des Vice Présidents – VP 1 ADMINISTRATION GENERALE DEV ECO

A. Candidat 1 : M. SURHOMME Alain

B. Abstention

C. Refus de vote

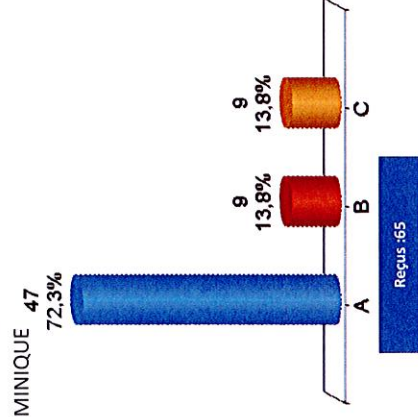


POINT 3 : Election des Vice Présidents – VP 2 Finances

A. Candidat 1 : M. LAMOTTE DOMINIQUE

B. Abstention

C. Refus de vote

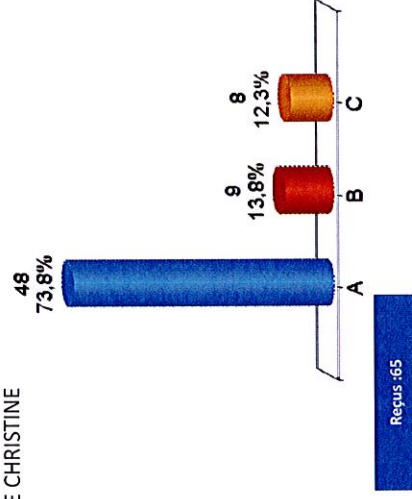


POINT 3 : Election des Vice Présidents –
VP 3 URBANISME

A. Candidat 1 : Mme MAILLART MARIE CHRISTINE

B. Abstention

C. Refus de vote

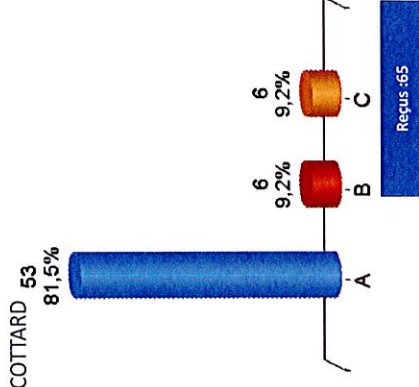


POINT 3 : Election des Vice Présidents –
VP 4 : ENVIRONNEMENT

A. Candidat 1 : M. COTTARD

B. Abstention

C. Refus de vote

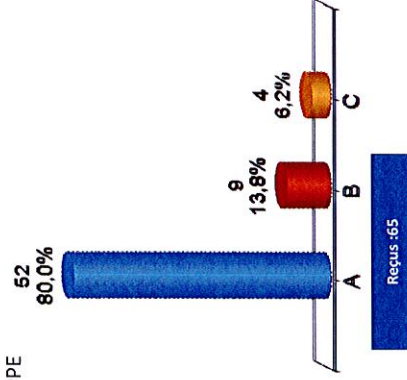


POINT 3 : Election des Vice Présidents –
VP 5 ACTION SOCIALE

A. Candidat 1 : M. MAROTTE PHILIPPE

B. Abstention

C. Refus de vote

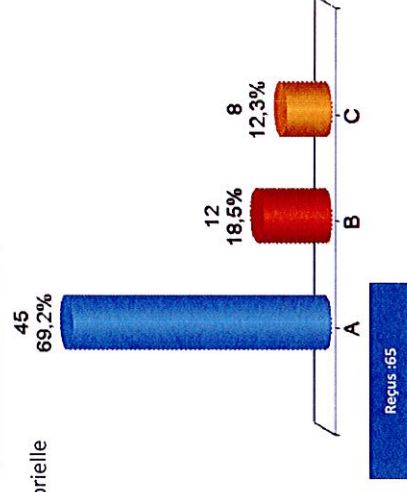


POINT 3 : Election des Vice Présidents –
VP 6 TOURISME EDUCATION LOISIRS GENS
DU VOYAGE CULTURE

A. Candidat 1 : Mme HALL Marie Gabrielle

B. Abstention

C. Refus de vote

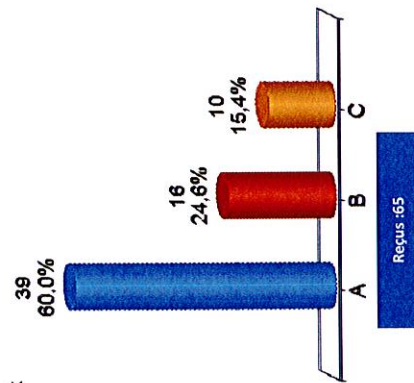


POINT 3 : Election des Vice Présidents –
VP 7 : PATRIMOINE TRAVAUX

A. Candidat 1 : M. JUBERT Patrick

B. Abstention

C. Refus de vote

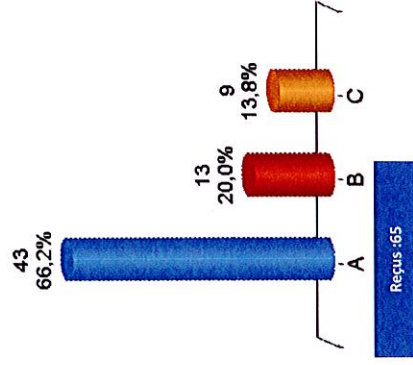


POINT 3 : Election des Vice Présidents –
VP 8 : VOIRIE

A. Candidat 1 M. DAIGNY BERNARD

B. Abstention

C. Refus de vote

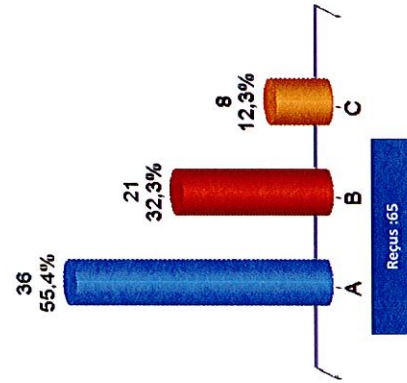


POINT 3 : Election des Vice Présidents –
VP 9 COMMUNICATION NTIC

A. Candidat 1 : M. REMY DIDIER

B. Abstention

C. Refus de vote

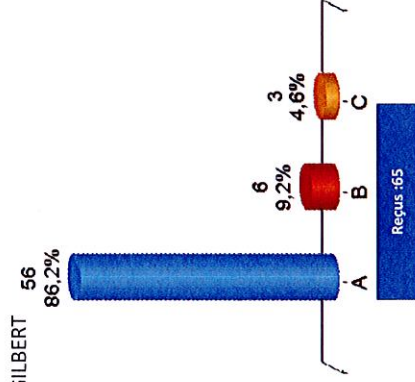


POINT 3 : Election des membres du bureau
– Membre n°1

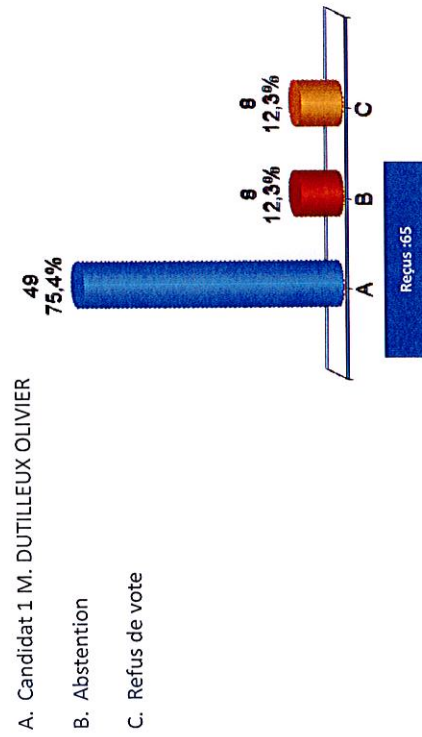
A. Candidat 1 M. BERTRAND GILBERT

B. Abstention

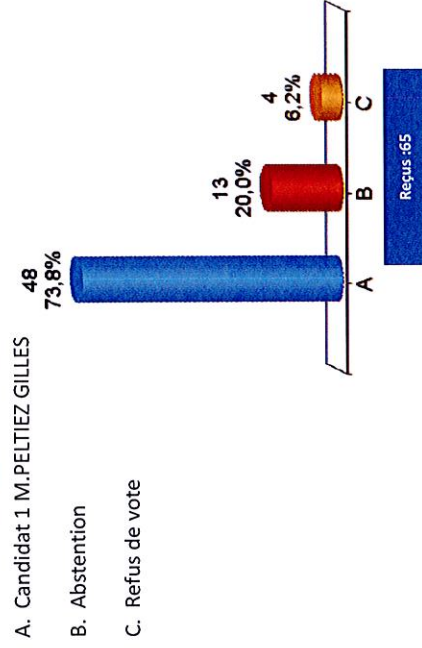
C. Refus de vote



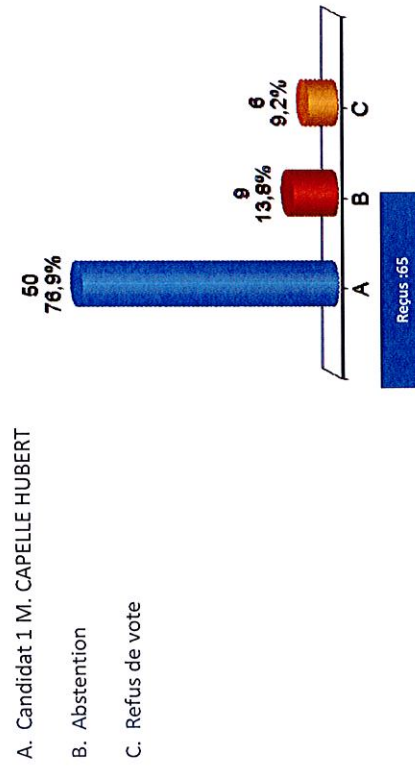
POINT 3 : Election des membres du bureau – Membre n° 2



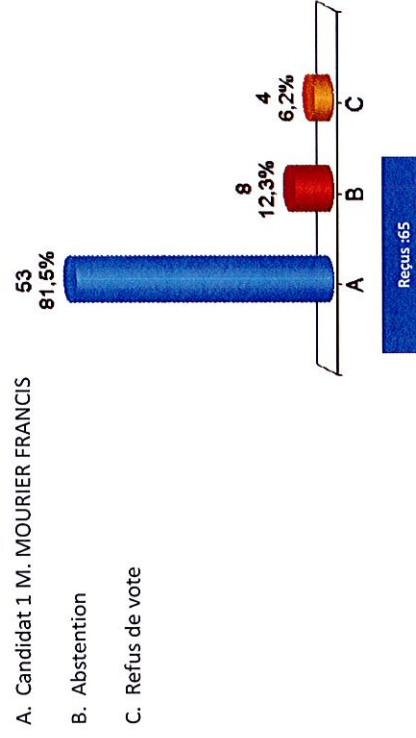
POINT 3 : Election des membres du bureau – Membre n° 3



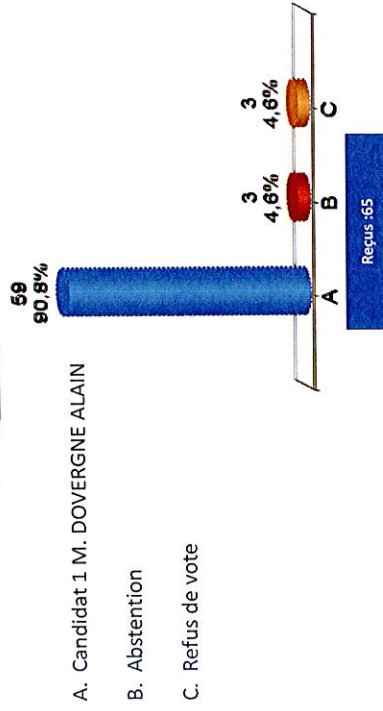
POINT 3 : Election des membres du bureau – Membre n° 4



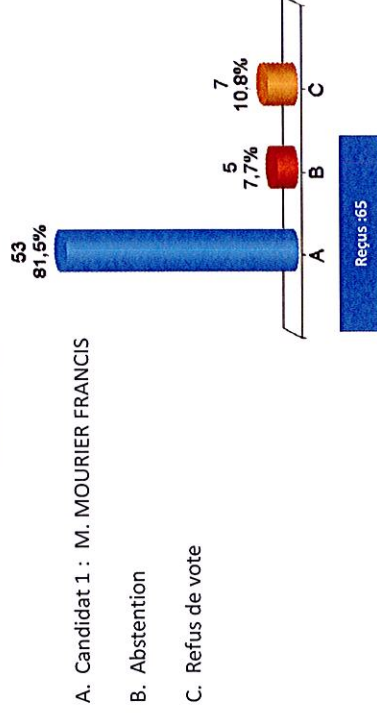
POINT 3 : Election des membres du bureau – Membre n° 5



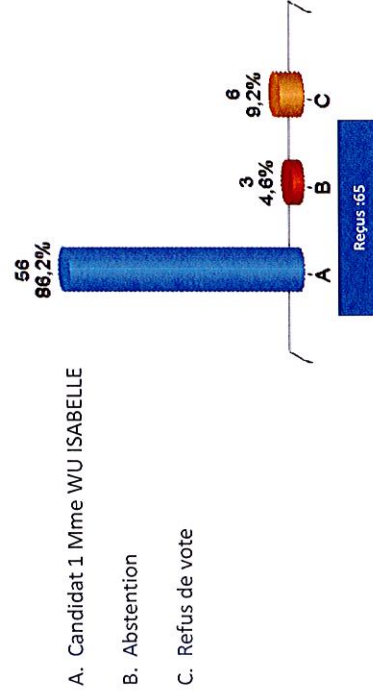
POINT 5 : Représentation du conseiller
communautaire remplacé au sein d'organismes
extérieurs : membre du Conseil d'Administration
d'ALMEO



POINT 5 : Représentation du conseiller
communautaire remplacé au sein d'organismes
extérieurs : Représentant de la CCALN à
l'ADUGA



POINT 5 : Représentation du conseiller
communautaire remplacé au sein d'organismes
extérieurs : représentant de la CCALN au Conseil
syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois



POINT 6 : Questions diverses

[illegible]